

Statement

Minister for
External Relations
and International
Development



Déclaration

Ministre des
Relations extérieures
et du développement
international

93/38

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

**L'HONORABLE MONIQUE VÉZINA,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**LORS DU
LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION
DU 50^e ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES**

**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES
NATIONS UNIES
EN COLLABORATION AVEC AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET COMMERCE EXTÉRIEUR CANADA**

**OTTAWA (Ontario)
Le 25 mai 1993**

Je suis très honorée de vous accueillir à ce lancement des activités canadiennes qui marqueront le 50^e anniversaire des Nations Unies. La collectivité internationale doit profiter de ce moment pour amorcer un dialogue mondial sur les moyens que l'ONU doit mettre en oeuvre pour tenir, au XXI^e siècle, les promesses formulées dans sa Charte.

Nous accueillons aujourd'hui l'ambassadeur Richard Butler, représentant permanent de l'Australie auprès de l'ONU et président du Comité de l'ONU chargé de préparer le 50^e anniversaire. Sa connaissance de l'ONU et son dévouement envers elle, en font le candidat tout désigné pour ce poste.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux membres du Comité national pour le 50^e anniversaire des Nations Unies. Qu'un si distingué groupe de Canadiens, sous la présidence de M. Douglas Roche, ait accepté de siéger à ce comité, voilà qui donne la mesure véritable de l'importance que nous, Canadiens, accordons à l'ONU.

Le Comité national a été mis sur pied en réponse à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali. En l'avalisant aujourd'hui, nous amorçons le processus qui nous mènera au 24 octobre 1995, date du 50^e anniversaire de la ratification de la Charte.

Comme l'a fait remarquer le premier ministre, M. Mulroney, l'engagement du Canada envers les principes de la Charte et la coopération internationale n'est pas une pose pour la galerie. Depuis 1945, cet engagement constitue la force motrice de notre politique étrangère. C'est donc avec un enthousiasme authentique que les Canadiens se préparent à célébrer cet anniversaire.

De nombreuses célébrations auront lieu chez nous, dont un symposium international qui se tiendra à Québec, en octobre 1995, pour marquer le 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

À Montréal, un comité spécial a été mis sur pied pour souligner le 50^e anniversaire de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI). Le 7 décembre 1994 a été désigné comme étant la Journée de l'aviation civile internationale, et, à cette occasion, la Société canadienne des postes émettra un timbre.

Tous ces événements ne sauraient circonscrire les différentes façons dont les Canadiens célébreront cet anniversaire. En tant que membre des Nations Unies, le Canada a bien des raisons de se réjouir. Depuis 1945, il a contribué de multiples façons à l'édification de l'ONU. Il a participé à la rédaction de sa Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il a siégé à de nombreuses reprises au Conseil de sécurité et ses efforts ont produit d'excellents résultats. En outre, des milliers de Canadiens et de Canadiennes ont travaillé, ou travaillent encore au service de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

C'est en tant que gardien de la paix internationale que le Canada s'est le plus distingué et qu'il a relevé ses plus grands défis au service de l'ONU. Il a participé activement à presque toutes les opérations de maintien de la paix depuis que M. Lester B. Pearson, lauréat du prix Nobel de la paix et ancien Premier ministre du Canada, s'est dévoué à mettre au point ce concept.

À l'heure actuelle, le Canada aide activement l'ONU à superviser les élections au Cambodge, et nous avons aujourd'hui une pensée toute spéciale pour les nombreux Canadiens et citoyens d'autres pays qui travaillent au rétablissement de la paix et de la démocratie là-bas.

Le Canada a toujours collaboré d'une manière importante aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, tant en fournissant des militaires et des civils qu'en assumant sa part du coût de ces opérations. C'est là une obligation morale et financière que notre pays prend très au sérieux, et c'est pourquoi il s'assure toujours que sa contribution au budget régulier de l'Organisation soit versée en entier et à temps.

La collectivité internationale a beaucoup changé au cours des 50 dernières années, et l'ONU a évolué avec elle. Il importe certes de réfléchir aux mutations passées, mais plus encore de songer à ce que nous réserve le prochain siècle. Il nous faut examiner les mesures à prendre pour que l'ONU demeure un organisme fort et efficace, capable de faire respecter l'esprit et la lettre de la Charte.

La tâche à accomplir n'incombe pas seulement aux gouvernements. Les organisations non gouvernementales ont elles aussi un rôle clé à jouer. À cet égard, je tiens à féliciter notre hôte, l'Association canadienne pour les Nations Unies, du travail inestimable qu'elle accomplit pour renseigner la population canadienne sur l'ONU et du rôle si important qu'elle a joué dans la création du Comité national pour le 50^e anniversaire. Le dévouement dont l'Association fait preuve envers la cause des Nations Unies est bien connu de tous.

La Charte commence par ces mots : «Nous, peuples des Nations Unies», et c'est le thème que l'ONU recommande d'adopter pour 1995. Il nous incombe donc, à «nous, membres du peuple canadien», de faire en sorte que le 50^e anniversaire des Nations Unies se déroule dans un véritable esprit de participation, qu'il ne soit pas marqué uniquement par une cérémonie, mais par la réaffirmation dynamique de l'engagement de notre pays envers les principes énoncés dans la Charte de l'ONU.

Merci.